

OFFEMONT RÉALITÉS

Bulletin Municipal



LES SAPEUX : un espace encore préservé

DECEMBRE 1989

OFFEMONT RÉALITÉS

Décembre 1989 / Janvier 1990

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Du bon usage de la Mairie : Les Permanences	6
Elections municipales et sénatoriales.....	9
Tirage au sort des jurés	10
Etat Civil.....	11
Informations générales	17
Monsieur KRIVANEC fête ses cent ans.....	20
Les Noces d'Or des époux SOULAS.....	21
L'arbre de la Liberté à Offemont.....	22
La fête Offemontoise.....	24
Pose d'une stèle dans le bois de l'Arsoit.....	26
Le quartier de l'Arsoit.....	30
Construction d'une nouvelle école.....	31
Du nouveau, encore du nouveau.....	32
Les travaux réalisés et en cours.....	34
Sports et loisirs	37
Le district	38
les impôts	39
Aéromodélisme dans le territoire.....	41
L'étang des Forges.....	44
Délibération du Conseil Municipal.....	45
Souvenirs, souvenirs.....	49

OFFEMONT RÉALITÉS

Bulletin Municipal d'Informations
Mairie - 90300 OFFEMONT

Directeur de la publication : F. BOUVIER
Publicité : s'adresser en mairie - Tél 84 26 01 49
Le présent numéro est tiré à 1200 exemplaires par
Imprimerie Multicopy 15 rue Thiers BELFORT - Tél 84 28 57 93
Diffusion gratuite - reproduction interdite
dépôt légal n° 82/89



J'ai trouvé une banque à qui parler.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE

Caisse de Crédit  Mutuel

BELFORT CENTRE
Place de la République
Tél. 84 21 47 59

VALDOIE
22 bis, rue Carnot
Tél. 84 26 59 33

BELFORT VOSGES
103, avenue Jean-Jaurès
Tél. 84 21 26 30

**Bureaux ouverts du mardi au samedi inclus
Fermé le lundi**

**ET 3 GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE
A VOTRE SERVICE 24 H SUR 24**

LE MOT DU MAIRE

ELECTIONS MUNICIPALES 1989

Le 12 mars 1989, la consultation électorale locale a permis à la LISTE D'UNION POUR UNE DEMOCRATIE COMMUNALE -la seule en lice d'ailleurs- d'être élue pour une période de six années jusqu'en 1995.

Il nous est agréable -et il n'est pas trop tard- de remercier les électrices et les électeurs qui, dans une très large majorité nous ont renouvelé leur confiance et leur appui, favorisant ainsi la continuité de l'action que nous avons menée depuis plusieurs années.

Nous remercions également pour leur loyale et efficace collaboration ceux de nos collègues qui, pour des raisons diverses, n'ont pas tenu à solliciter un nouveau mandat.

1990 sera une nouvelle année de modernisation et de développement de la Commune. Après l'achèvement du complexe sportif, l'année qui arrive sera essentiellement marquée par certaines opérations proposées dans le programme adressé, en mars, aux électeurs :

- la construction d'une école à Offemont-Centre, école qui se substituera à l'ancienne construite en 1934. Celle-ci ne répond plus aux exigences de la pédagogie et de l'éducation modernes et n'est plus en mesure d'accueillir une augmentation prévisible des effectifs des quartiers Est de la Commune.

- L'étude et probablement un début de réalisation de l'aménagement de la Mairie rendu possible par la libération des classes de l'ancienne école : la Mairie actuelle construite il y a 55 ans pour une population de 800 habitants ne correspond plus aux nécessités d'une administration plus moderne et aux divers besoins d'une commune de plus de 4 000 habitants.

- Le démarrage prévisible d'une zone d'activité située en bordure du CD 13 qui relie Offemont à Valdoie et pour laquelle certaines demandes se sont déjà manifestées.

- L'accroissement de notre patrimoine forestier par acquisition très probable d'importantes parcelles boisées du domaine privé.

Il est bien évident que tout ceci ne doit pas porter préjudice aux travaux traditionnels courants. En particulier nous avons la ferme volonté de parfaire notre programme d'aménagement moderne des rues.

... En essayant aussi de maintenir la progression des impositions locales à un niveau acceptable (1,97 % en 1989 pour la Commune en ce qui concerne la taxe d'habitation).

TOUS CHAUFFAGES
(Gaz, Fuel, etc.)

ENTRETIEN - SANITAIRE

**Jacques
HOSSELET**

16, rue des Eygras - 90000 OFFEMONT
Tél. 84 26 07 86

**TAXI
SOPHIE**

7 JOURS SUR 7
24 HEURES SUR 24
TOUTES DISTANCES

Tél. 84 26 64 15 90300 OFFEMONT

POUR TOUS VOS PROBLÈMES



MOUGENOT

Traiteur

76, avenue Jean-Jaurès - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 45 15

TRANS'ÉCLAIR

Pour toutes vos expéditions :

- 7 JOURS SUR 7
- 24 HEURES SUR 24
- TOUTES DISTANCES

Tél. 84 26 64 15 90300 OFFEMONT

Etablissements

JACQUOT et MICHAUT & Fils

Centenaire 1887-1987

88, av. J.-Jaurès 90000 BELFORT - Tél. 84 21 55 26

SCIERIE

**TOUS COMBUSTIBLES
FUEL - ELF GAZ**

Lubrifiants ELF

Charbons des meilleures provenances

Isolation

Piots chêne / sapin

Bois exotique

**ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENTS**

Jean-Pierre REGNARD

2, rue de la Gare - OFFEMONT 90300

Téléphone 84.26.03.77

C.M.O.P. LACHAPPELLE Saint-ROUGE-MONT 11310540 - SIRET 23004209400012

1990 sera également l'année du recensement général de la population - du 5 Mars au 5 Avril- le dernier ayant été effectué en 1982 avait révélé une population de 4146 habitants.

1990 sera là dans quelques jours. Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons la bienvenue dans notre Commune à celles et à ceux qui ont choisi en 1989 d'y venir vivre et adressons à tous nos MEILLEURS VOEUX pour l'année nouvelle.

Que 1990 conserve ou apporte à chacun d'entre vous le travail, la santé, une certaine joie et un certain bonheur de vivre.

Robert TRITTER

Meilleurs Vœux



DU BON USAGE DE LA MAIRIE LES PERMANENCES

Le Maire reçoit tous les jours sauf samedi
de 11 h à 12 h
et le lundi et le mardi
de 17 h à 17 h 30

Permanences des Adjointes

Monsieur HONORE *tous les jours de 10 h à 11 h*
Monsieur GALHER *le lundi de 16 h à 17 h 30*
Madame ALLEMANN *lundi, mardi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30*
Monsieur RAUSHER *mardi, jeudi, vendredi de 16 h à 17 h*
Monsieur ROSSI *lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10 h 30 à 11 h 30.*
Monsieur MOUGENOT *lundi de 17 h à 17 h 30 et vendredi de 16 h 30 à 17 h 30.*

Les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.
En particulier pour les questions d'Urbanisme : Plan d'occupation des sols, certificat
d'urbanisme, permis de construire...appeler Monsieur GALHER au 84.26.73.02



CHAUDRONNERIE - CUVES A MAZOUT
GALVANISATION A CHAUD

Ets René RUST

23, rue Aristide Briand - OFFEMONT - Tél. 84 26 30 00

ELECTIONS MUNICIPALES MARS 1989

ELECTEURS INSCRITS : 2039
ELECTEURS VOTANTS : 1308
BULLETINS NULS 308

(Dans le système électoral actuel, un seul nom rayé sur une liste entraîne la nullité totale de la liste)

SUFFRAGES EXPRIMES 1000

ont été élus :

Robert TRITTER Directeur d'Ecole Honoraire - Maire sortant
Michel HONORE Préretraité - Adjoint sortant
Michel GALHER Ingénieur-Conseil - Adjoint sortant
Odette ALLEMANN Mère de famille - Adjoint sortant
André RAUSHER Retraité Alsthom - Adjoint sortant
Raymond ROSSI Ingénieur retraité - Conseiller sortant
Albert MOUGENOT Cadre administratif - Conseiller sortant
Françoise BOUVIER Maître de conférences - Conseiller sortant
Colette CAMETTI Mère de famille - Conseiller sortant
Michel REINICHE Inspecteur départemental, Education nationale
Michel SCHROLL Retraité
Jean-Pierre MONIOT Agent technique - Conseiller sortant
Claudette MENIGOT Employée P et T - Conseiller sortant
Pierre HORLACHER Comptable Alsthom

Gilbert MONNIER Instituteur
Raphaël MACANDA Ingénieur - Conseiller sortant
Mireille GEILLER Permanencière SAMU - Conseiller sortant
Jean BRACONNIER Préretraité Alsthom - Conseiller sortant
Emmanuelle BARFUSS Etudiante
Marius CASOLI Prothésiste dentaire retraité - Conseiller sortant
Gilbert WILLIG Infirmier anesthésiste - Conseiller sortant
Elisabeth FERRY Mère de famille - Conseiller sortant
André MARTIN Assureur
Philippe NASS Instituteur
Roger OESTERLE Monteur - Conseiller sortant
Daniel OGIER Chef de quai SNCF - Conseiller sortant
Jacqueline NEROVIQUE Mère de famille - Conseiller sortant

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal a procédé le dimanche 19 Mars 1989 à l'élection du Maire et des Adjointes :

Monsieur Robert TRITTER a été élu Maire par 25 voix sur 27 votants.

ont été élus adjoints :

Monsieur Michel HONORE (18 voix / 27 votants)
Monsieur Michel GALHER (17 voix)
Madame Odette ALLEMANN (16 voix)
Monsieur André RAUSHER (18 voix)
Monsieur Raymond ROSSI (21 voix)
Monsieur Albert MOUGENOT (15 voix)

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS - TERRASSEMENTS

S.A. SCHENINI



76, rue Aristide Briand
OFFEMONT - 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 03 88

Peinture - Papiers Peints
Revêtements muraux
Vitrerie

CUNCIERON & C^o

Ravalement
de Façades

106, rue Aristide Briand - 90300 OFFEMONT
Tél. 84 28 04 02



NOUVEAU MAGASIN
13, rue Thiers à Belfort
Tél. 84 28 99 06

L'ENFANT DO

Spécialiste mobilier enfant
Puériculture et Jouets

Livraison gratuite

CARTE DE FIDÉLITÉ AVEC REMISE IMMÉDIATE

UNE MAISON SANS SOUCIS MAISON "BELVIL"



PRIX FERMES
ET DÉFINITIFS
Modèles à partir
288.000 F TTC
(Sauf papiers peints
et peintures).
GARANTIE
BANCAIRE

PAVILLON "BELVIL"

1, rue des Rosiers - OFFEMONT - Tél. 84 26 68 18

Je désire recevoir sans engagement de ma part, une information
complète sur vos constructions.

NOM _____ Adresse _____


Je possède un terrain _____ Je recherche un terrain à _____



Risques du particulier, des entreprises
et des commerçants

Risques des personnes

Retraite - Contrats associatifs - Placements

 **Groupe Bâloise**
France

3, rue des Rosiers - OFFEMONT 90300 VALDOIE - Tél. 84 26 68 18

ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS

Monsieur HONORE : *Finances, Assurances, Pompiers, Transports*

Monsieur GALHER : *Certificats d'Urbanisme, Permis de construire, Plan d'Occupation des Sols, Relations avec la Direction Départementale de l'Équipement et l'Agence d'Urbanisme.*

Madame ALLEMANN : *Action Sociale*

Monsieur RAUSHER : *Sports et loisirs, Travaux d'entretien et relations avec le personnel, Questions scolaires, Forêts*

Monsieur ROSSI : *Travaux neufs, Voirie, Grosses réparations.*

Monsieur MOUGENOT : *Environnement, Espaces verts, Sécurité, Cimetière, Gestion du personnel.*

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 1989

Le Conseil Municipal du 3 Septembre 1989 a désigné ses 15 Délégués pour les élections sénatoriales du 24 Septembre. Ont été proclamés délégués :

Madame ALLEMANN Odette
Madame FERRY Elisabeth
Madame CAMETTI Colette
Mademoiselle BARFUSS Emmanuelle
Monsieur TRITTER Robert
Monsieur HONORE Michel
Monsieur RAUSHER André
Monsieur GALHER Michel
Monsieur ROSSI Raymond
Monsieur MONNIER Gilbert
Monsieur MARTIN André
Monsieur REINICHE Michel
Monsieur HORLACHER Pierre
Monsieur BRACONNIER Jean
Monsieur NASS Philippe

Le 24 Septembre,

Monsieur DREYFUS-SCHMIDT Michel a été triomphalement réélu avec plus de 80 % des suffrages exprimés.

TIRAGE AU SORT DES JURES DE COURS D'ASSISES

STINTZI Nicole épouse GIROD (1.1.1927) Belfort - 1 rue de l'Etang - Offemont.
MACHAULT Catherine épouse HEISSEL (10.9.1959) Reims - 5 place du Forum - Offemont.
CHAPELLON Guy (18.8.1953) St. Etienne - 33 Lot. des Près de l'Etang - Offemont.
MICHAUD Jean (2.2.1941) Lyon - 10 rue Gauguin - Offemont
DUMONT Simone épouse TRUCHET (4.10.1930) Belfort - 21 bis rue du Ballon - Offemont.
MOUGENOT Zulma épouse MONNIE (21.7.1928) Offemont - 22 rue Gambetta - Belfort
VARIN Jacques (18.4.1924) Malakoff 12 rue de Bordeaux - Belfort
DEMEUSY Gisèle épouse KIPPER (4.4.27) Rougegoutte 80 rue A. Briand - Offemont.
CLAIZERGUES Yvonne (14.3.1941) Belfort 26 rue Debrot - Offemont.

Ces personnes tirées au sort parmi la liste électorale ne siégeront pas nécessairement à la Cour d'Assises, plusieurs autres tirages au sort devant intervenir ultérieurement.

UGA

SUPERMARCHÉ

Rue Aristide Briand

OFFEMONT

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

EH BEBE ! COMMENT TU T'APPELLES ?

Année 1989

ACHIR Kawtar, née le 27 avril à Belfort
AMGHAR Kamel, né le 5 novembre à Belfort
AOULAD YOUSSEF Nassim, né le 26 juillet à Belfort
BENSMACHINE Itusen, née le 16 novembre à Belfort
BENSMACHINE Inès, née le 16 novembre à Belfort
BLOUET Guillaume né le 11 Août à Belfort
BOUDJADJA Karim, né le 14 juillet à Belfort
BOUDJADJA Shehrazade, née le 7 juillet à Belfort
BOULAMOUCHE Sarah, née le 26 juillet à Belfort
BOURGON Yann né le 14 septembre à Belfort
BRENTGANI Sandrine née le 21 Juin à Belfort
CATY Bertrand né le 16 mars à Belfort
CHAUCHOT Anne née le 8 juillet à Belfort
CHENNIKI Sabrina née le 21 octobre à Belfort
COURTOT Elise née le 14 mars à Belfort
DE ALMEIDA Marjorie, née le 29 février à Belfort
DIRAND Justine née le 20 juin à Belfort
DOUVILLE Sullivan né le 1er avril à Belfort
ELHNA Nordine né le 20 mars à Belfort
FERBER Ghachem né le 19 août à Belfort
FLUZIN Solen née le 13 mars à Belfort
GARCIA Christine née le 30 janvier à Belfort
GOMEZ Aurélie née le 27 mai à Belfort
GRANDGUILLAUME Sandrine née le 21 août à Belfort
GERROUAH Abdelrani, né le 30 janvier à Belfort
HECK Aurore née le 7 juin à Belfort
HENNEMANN Xavier né le 30 août à Belfort
HUMBLOT Dimitri né le 27 janvier à Belfort
KOURICHI Linda née le 29 juillet à Belfort
LAMBOLEY Aymeric né le 22 mai à Belfort
MARCOT Florence née le 6 janvier à Belfort
MAZELIER Quentin né le 3 mars à Belfort
MKHANNET Mahmoud né le 10 juillet à Belfort
MOUGIN Jonathan né le 25 janvier à Belfort
PARRENIN Nicolas né le 20 juillet à Belfort
PELLEGRINI Kévin né le 2 juin à Belfort
PUCHALSKI Clarisse née le 3 mars au Creusot
RAUSHER Aurélie née le 23 septembre à Belfort
REGUIG Ghizlane née le 15 janvier à Belfort
REYNAUD Michaël né le 7 juillet à Belfort
SAUVAGEOT Julie née le 29 novembre à Belfort

ÉTAT CIVIL

SCHNEIDER Mickaël né le 25 août à Belfort
SCHNUR Laura née le 5 août à Belfort
SKANDRANI Sonia née le 16 février à Belfort
SOMMA Alexandre né le 28 janvier à Belfort
TEKIN Mustafa né le 15 août à Belfort
THURIET Marine née le 5 août à Belfort
VOINSON Emilie née le 21 février à Belfort

MARIAGES

DEUX PIGEONS S'AIMAIENT D'AMOUR TENDRE

Année 1989

Mariage de Patrick COULON et de Laurence LAMIT du 1er avril 1989.
Mariage de Abderrazzaq KHARBOUSCHE et de Mariam ESSABER du 15 avril 1989.
Mariage de Jean FERBER et de Habiba GHALMIA du 22 avril 1989.
Mariage de Jean Pierre FELTRE et de Véronique VEILLARD du 22 avril 1989
Mariage de Daniel DERRACHE et de Claudine GIULIANI du 29 avril 1989
Mariage de Louis MOLINA et de Patricia MERMET du 29 avril 1989
Mariage de Jean-Lou LORENZINI et de Nicole CARDOT du 29 avril 1989
Mariage de Jean-Luc ARON et de Catherine DELDO du 20 mai 1989
Mariage de Nedeljko GEROVAC et de Danièle GUIDEZ du 10 juin 1989
Mariage de Christian CHALONS et de Sylvie CAYOT du 17 Juin 1989
Mariage de Fehri BOUDJADJA et de Anita PACIOS du 24 juin 1989
Mariage de Philippe MUNINGER et de Sylvie PERIER du 1er juillet 1989
Mariage de Pascal DESFORGES et de Pascale HILLMEYER du 1er juillet 1989
Mariage de Thomas WARK et de Valérie MONNIER du 1er juillet 1989
Mariage de Pascal HOSOTTE et de Sylvie POUPON du 8 juillet 1989
Mariage de Jean-Paul SINGER et de Monique MEIER du 8 juillet 1989
Mariage de Régis ARENS et de Nathalie TOURNIER du 12 août 1989
Mariage de Fabrice SCHROLL et de Edith LAROYENNE du 19 août 1989
Mariage de Jean Pierre BAICONAV et de Marie Hélène JACQUES du 26 Août 1989
Mariage de Charles LEROUX et de Embarka DAHAM du 1er septembre 1989.
Mariage de Roger CASOTTO et de Dominique CHAMBON du 2 septembre 1989
Mariage de Alain STOCKMART et de Martine VALBERT du 16 septembre 1989
Mariage de Laurent BLATTNER et de Sylviane FLEURANCE du 14 Octobre 1989
Mariage de Denis POTTIER et de Isabelle SENAC du 28 octobre 1989

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

NOUS ONT QUITTES

Emile BARET, âgé de 70 ans, le 6 janvier 1989
Simone CHOLLEY, veuve DEDEURWAERDER, âgée de 64 ans, le 12 janvier 1989
Aimé MULLER, âgée de 48 ans, le 23 janvier 1989
Françoise AZNAR, âgé de 59 ans, le 7 mars 1989
Joseph HOLTZHEYER, âgé de 84 ans, le 7 avril 1989
Emile POELE, âgée de 91 ans, le 21 avril 1989
Jean-Baptiste DEMENUS, âgé de 58 ans, le 3 mai 1989
Yvonne KIMMERLIN épouse HONORE, âgée de 78 ans, le 18 mai 1989
Julienne DIVINYI, veuve KOPERECZ âgée de 69 ans, le 6 juin 1989
Jean-Luc PLASSE, âgée de 23 ans, le 23 juin 1989.
Daniel MATHIE, âgée de 38 ans, le 28 juin 1989
Caroline GALLMANN, veuve ADAM, âgée de 81 ans, le 30 juillet 1989
Aurore HECK, âgée de 20 jours le 27 juin 1989
Marie MANDRY, veuve DIEMUNSCH, âgée de 85 ans, le 20 septembre 1989.
Maurice BEMMER, âgé de 77 ans, le 3 octobre 1989
Georgette JARDON, veuve MEYER, âgée de 91 ans, le 5 octobre 1989
Marguerite BONGEOT, veuve BERTOLI, âgée de 72 ans, le 14 Octobre 1989
Paul STEPHANIAN, âgé de 52 ans, le 29 octobre 1989
Marie-Thérèse REGNARD, âgée de 35 ans, le 11 novembre 1989
Valentine LAMBOLEY, veuve SIMON, âgée de 83 ans, le 23 novembre 1989

QUÊTES A MARIAGE

COULON-LAMIT	436,20 F	C.C.A.S. Offemont
KHARBOUCHE-ESSABER	50,00 F	Ecole Primaire Centre Offemont
FERBER-GHALMIA	137,20 F	Anciens Combattants Offemont-Vétrigne
FELTRE-VEILLARD	277,50 F	Sapeurs Pompiers d'Offemont
DERACHE-GIULIANI	91,00 F	Croix-Rouge
MOLINA-MERMET	338,95 F	Coopérative Scolaire
LORENZINI-CARDOT	268,50 F	Coopérative Scolaire
ARON-DEL DO	319,00 F	Majorettes Bell Off Major
CEROVAC-GUIDEZ	/	
CHALONS-CAYOT	300,00 F	Coopérative scolaire/APF
BOUDJADJA-PACIOS	140,15 F	Sapeurs Pompiers d'Offemont
MUNINGER-PERIER	159,70 F	C.C.A.S. Offemont
DESFORGES-HILLMEYER	/	
WARK-MONNIER	523,00 F	Coopérative Scolaire

AMBULANCES 90

SARL



Nouveau : Mrs RICHARD, SIESS
également à Belfort.

Renseignez-vous à nos bureaux

*Pour tous vos transports
couchés ou assis*

*(hospitalisations, sorties
soins, traitements et
transferts, rapatriements,
dialyses, liaisons pour
transports aériens*

*Formalités pour transports
de corps*

24 heures sur 24

16, Boul. de Lattre de Tassigny

90000 BELFORT

84.22.52.52

Lignes groupées un seul Numéro de Téléphone.

Installateur
Agrée

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE



EDF

Roger WILLIG

83, rue Aristide Briand - OFFEMONT 90300

Tél. 84 26 05 50



MOTOBECANE

Marcel FALLOT

CYCLES - MOTOS

6. Avenue Jean-Moulin - BELFORT

Téléphone 84 21 11 25

ÉTAT CIVIL

HOSOTTE-POUPON	158,60 F	C.C.A.S. D'Offemont
SCHROLL-LAROYENNE	586,00 F	Sapeurs Pompiers Offemont / ADAPEI
ARENS-TOURNIER	321,00 F	C.C.A.S. d'Offemont
BAINCONAU-JACQUES	518,00 F	C.C.A.S. d'Offemont
LEROUX-DAHAM	100,00 F	C.C.A.S. d'Offemont
CASOTTO-CHAMBON	614,60 F	Anciens Combattants Offemont/ Re-
cherche Médicale "Cancer"		
STOCKMART-VALBERT	385,00 F	Anciens Combattants Offemont/ sapeurs
Pompiers d'Offemont		
BLATTNERR-FLEURANCE	225,00 F	Sapeurs Pompiers d'Offemont.
POTTIER-SENAC	208,60 F	C.C.A.S. D'Offemont

DONS

Mr et Mme BROUQUE	100,00 F	Club des Anciens
Mr KRIVANECK Antoine	500,00 F	C.C.A.S.
Don anonyme	250,00 F	Offemont-Réalités
Don anonyme	50,00 F	C.C.A.S.
Baptême républicain		
CATHERINE Alexandrine	311,50 F	Entretien du Monument au Morts
Noces d'Or des Epoux SOULAS	319,00 F	C.C.A.S.



Radio France



BELFORT

MONTBELIARD : 94.6

95.2



Entreprise
A RMBRUSTER FRÈRES

MENUISERIE
Parquets flottants
Agencements
Escaliers

CHARPENTE
Couverture
Isolation

32, rue Aristide Briand
OFFEMONT 90300 VALDOIE
Tél. 84 26 07 32

Chauffage Central
Sanitaire
Couverture - Zinguerie

Jean BOCKSTAL

Tél. 84 26 33 09

23, Rue de Cerisiers
90300 OFFEMONT

Ets ROBINET & Cie

Tous combustibles
Solides - *Liquides* - *Gazeux*

Bois et Charbons

Mazout ESSO

Propane - Butane

23, rue de Brasse - BELFORT
Tél. 84 21 48 74



MÉTAL
EST

S.A.R.L.

Serrurerie - Fer - Alu
Ferronnerie

Double-fenêtres coulissantes

2, rue de Frahier - 70400 CHALONVILLARS
Tél. 84 28 61 00

Daniel JARDON

CARROSSERIE
PEINTURE
AUTOMOBILE

20, rue Aristide-Briand - OFFEMONT
Tél. 84 26 35 30

STATION SERVICE

ARAL

M. Jean TERREAU

Vidange - Graissage
Réglage pollution

75, avenue Jean-Moulin - BELFORT
Tél. 84 21 35 42

INFORMATIONS GENERALES

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 1990

Le 5 mars 1990 débutera le 32^e recensement général de la population. Il sera effectué quartier par quartier par des agents recenseurs qui seront porteurs de documents officiels justifiant leur mission.

La municipalité vous engage à leur réserver un bon accueil. Tous les renseignements sollicités et recueillis sont confidentiels.

1,2,3,4....100,...5000 ?

RAPPELS *On se fâche !*

et courtoisement ! Enfin, pour l'instant...

- Vous êtes vivement engagés à

- * ranger vos poubelles
- * rentrer vos chiens vagabonds
- * calmer vos tondeuses le dimanche.

. Vous êtes "discourtoisement" menacés de sévères pénalités en cas de dépôts sauvages d'ordures.

LE REPAS ORGANISE PAR LES MEMBRES DU CCAS

a eu lieu le 22 Juin 1989 à la salle paroissiale. Il a connu son succès habituel.

COLIS DE NOEL

A l'occasion de Noël, chaque personne âgée de plus de 70 ans a reçu un colis de Noël.

Si certaines personnes ont été oubliées, elles sont priées de se faire connaître à la Mairie.



Mécanique générale et de précision • Mécanosoudure

S.a. A. Lepaul et Fils

Tél. 84 26 01 30

TELECOPIEUR 84 26 21 15

11, RUE DE LA GARE

OFFEMONT



**LA RONDE
DES PIZZAS**

**PATES - PIZZAS
SALADES A EMPORTER**

☎ 84 26 20 43

32, Rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT

GARAGE CARROSSERIE
Société Automobile Belfortaine

GILBERT PEROZ

6, rue de Valenciennes - 90000 BELFORT

Tél. 84 28 09 10

CONCESSIONNAIRE HONDA



coiffure masculine

Jean-Pierre GREGET

SAMEDI : Journée continue sur rendez-vous
de 7 h à 17 h.

64, avenue Jean-Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 40 17



**SALON
ISABELLE**

«La Bigouderie»

16, rue Aristide Briand - 90000 OFFEMONT
Tél. 84 26 28 19

DECES DE MADAME YVONNE HONORE



Madame Yvonne HONORE, qui avait épousé Monsieur Georges HONORE, ancien adjoint au maire, en 1931 est décédée.

Le Conseil Municipal assure son mari, son fils Michel, premier adjoint, et sa fille Nicole de toute sa sympathie.

DISTINCTIONS

Nous apprenons que Monsieur PEQUIGNOT, ancien Conseiller Municipal, a pris le commandement du 619 ème régiment de circulation routière en qualité de lieutenant-colonel.



Madame SCHROLL, épouse de Monsieur SCHROLL, Conseiller Municipal, a été nommée Chevalier des Palmes Académiques. Son mari avait été lui-même nommé Chevalier dans l'ordre du mérite à l'occasion de son départ en retraite.

Monsieur CHAMBON, ancien conseiller municipal, a été nommé chevalier dans l'ordre du mérite.



Nous leur adressons à tous nos vives et chaleureuses félicitations.

MONSIEUR KRIVANEK FETE SES CENT ANS



Monsieur KRIVANEK
accomplit son devoir électoral
(élections municipales
de mars 1989).

Puis fête,
quelques mois plus tard
Un Siècle d'existence.



LES NOCES D'OR DES EPOUX SOULAS



50 ANS DE VIE COMMUNE, Un mariage en or pour les Epoux SOULAS

Le 28 Octobre 1939, à 17 heures, Henri SAUSSOT, adjoint au Maire de Belfort, unissait Christian SOULAS, né le 19 août 1914 à Baillotet en Seine Maritime, à Jeanne MARCHAND, née à Anjoutey le 6 septembre 1914. 50 ans après, à la même heure, le samedi 28 octobre, les époux se sont à nouveau présentés devant le maire Robert TRITTER, cette fois pour la célébration du jubilé d'or.

Il y avait la descendance en plus, pour accompagner les mariés, puisque le couple a eu sept enfants : Jean-Paul né en 1940, Nicole en 1942, Noël en 1943, Gisèle en 1949, Marie-Claude en 1950, Alain en 1952 et Christiane en 1955. Quatorze petits-enfants et une arrière-petite-fille sont venus conforter la famille.

Les jeunes tourtereaux se sont connus alors que Christian était engagé au 188^e régiment d'artillerie au Fort Hatry. Mobilisé à la DCA en 1939, alors qu'il était jeune marié, il est démobilisé à la défaite. Le couple part alors dans le centre de la France où Monsieur SOULAS travaille dans une scierie. Après la guerre, il revient à Belfort. Christian entre alors comme soudeur à l'Alsthom qu'il quittera en 1977, à l'âge de la retraite. Après avoir habité à Belfort, le couple s'installe à Offemont en 1955.

Entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, le maire souhaite encore longue vie au couple en or, et lui donne rendez-vous dans 10 ans pour les noces de diamant, avant d'offrir cadeau, fleurs et champagne à tout le monde.

L'ARBRE DE LA LIBERTE A OFFEMONT



L'arbre de la Liberté a été planté sur la place du bas du village à l'angle de la Rue des Soiras, le 21 mars 1989.

La classe de Madame TOSCHI (CM2) a assisté à cette plantation. Les enfants étaient sensibilisés à cet évènement, la révolution française étant inscrite à leur programme d'études.



Le costume était de rigueur....

L'arbre de la liberté

UN PEU D'HISTOIRE SUR LA JOURNÉE DES "ARBRES DE LA LIBERTÉ"

En Mai 1790, un curé républicain, l'Abbé Robert PRESSAC, planta près de son église, à SAINT-GAUDENS, un arbre de la liberté et déclara devant ses ouailles rassemblées.

"Au pied de cet arbre, vous vous souviendrez que vous êtes français, et, dans votre vieillesse, vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable à laquelle vous l'avez planté."

Ainsi pris racine le premier arbre de la Liberté, selon la version qu'en donne, quatre ans plus tard, l'abbé GREGOIRE, représentant du peuple à la Convention nationale. Selon la chronique locale, l'arbre a survécu jusqu'en 1961, année d'un fameux orage qui l'abattit.

Le 21 mars 1989, plus de dix mille communes ont célébré très écologiquement le Bicentenaire, en plantant le plus souvent des tilleuls.

La mission du Bicentenaire accordait aux communes qui en faisaient la demande une subvention de 100 francs pour l'achat d'un arbre.

A Offemont, la plantation d'un tilleul a eu lieu en présence des édiles locaux et avec la participation d'écoliers, ayant étudié la période révolutionnaire et par conséquent très sensibilisés à cet évènement.



LA FETE OFFEMONTOISE



Un chant d'un
fol espoir....

LA FETE DES SCOLAIRES

Samedi 17 Juin 1989

Un soleil éclatant
et le sourire radieux
d'une institutrice

*Une vraie journée de
fête !*



"Les renseignements du Colonel doivent être bons - dit le Capitaine au Toubib. La Forêt n'est parcourue que par des patrouilles. Les Allemands ont même oublié d'enterrer l'un des leurs..."

Ou bien ils sont très forts et ils ont su préparer leur affaire. Il y a des tuyaux crevés, se dit le médecin qui s'arrête un instant devant le corps engourdi du soldat ennemi. Il est bizarre ce cadavre, il ne porte aucune trace de blessure... "On continue, Toubib !" dit le capitaine.

A l'instant même une longue rafale de mitrailleuse légère se fait entendre sur la gauche. La clairière qu'aborde la section de l'Aspirant Bouissac est soudainement balayée par un feu d'armes automatiques. L'Adjudant Lechat qui a vu la M.G. ennemie, mais trop tard pour alerter, tombe blessé. L'Officier adjoint, le Lieutenant Ben Sadoun reçoit une balle dans le ventre.

De toute part un feu d'enfer se déchaîne sur les nôtres. Les éclaireurs refluent, mais beaucoup restent cloués au sol dans l'impossibilité de réagir ou de bouger. Une dizaine sont touchés sous les premières rafales et l'Aspirant Bouissac est frappé à son tour...

Ils savaient se battre dans les sous-bois les Allemands : pas d'organe de défense en lisière, champs de tir dégagés avec discernement, snipers judicieusement postés, rafales d'armes automatiques qui balaient les layons, lancers de grenades à fusil, cris de guerre pour créer l'effet de choc ou la panique chez l'adversaire.

Cette tactique s'avère toujours payante. Planqué dans le bois, à une distance où ils ne sont pas vus de la lisière, les grenadiers ennemis ne se sont pas éparpillés. Ils ont patiemment attendu les nôtres et par la soudaineté et la brutalité de leurs tirs groupés, ils les ont d'emblée dissociés...

La section d'appui du Commando dispose d'un mortier de 60 et de mitrailleuses légères de 30. C'est le moment de les mettre en batterie pour riposter. Mais le dispositif de pointage du mortier vient d'être bousillé par une balle. Une mitrailleuse s'enraye, c'est la malchance. Le capitaine de Leusse veut encourager le jeune Chef de section qui vient à lui. A peine l'a-t-il touché à l'épaule d'une main ferme et paternelle que le Sous-lieutenant Cazalis prend une balle en pleine tête et tombe mort aux pieds de son Chef, défiguré.

Quatre officiers sont touchés dès le début de l'accrochage. A la section de droite, le sous-lieutenant Georges Doucet reçoit une balle qui lui fracture le fémur. Le docteur Pierre, envoyé par le Capitaine rappeler le Sous-lieutenant Bonnard qui tente un débordement impossible par la gauche, trouve son ami Georges couché sur le dos, la jambe ouverte et inondée de sang.

Pierre veut faire évacuer le Sous-lieutenant blessé par trois éclaireurs qui se replient, courbés sous le feu des Allemands. Un coup ajusté claque dans le bois, le volontaire Albert Brüder qui porte son officier sur le dos, les deux bras accrochés à son cou, tombe frappé à mort. Son corps ne sera pas retrouvé. Brüder, soldat inconnu, est depuis lors porté disparu, comme un marin perdu en mer...

Le Toubib doit laisser son camarade blessé à l'abri d'une souche, derrière un épais tapis de feuilles mortes, dans un layon qui n'est pas battu par le feu de l'ennemi. Il retourne vers le Capitaine chercher de l'aide, car il veut sauver Doucet, son ami de toujours, venu avec lui du Commando "La Marseillaise", en renfort aux Commandos d'Afrique.

De Leusse a tenté un débordement par la droite qui n'a pas réussi. Son unité est sur le point d'être décimée, sans pouvoir réagir. Le Colonel vient de pousser le Commando de Métivier, en recueil à la tranchée de tir. Il donne l'ordre du repli sur la lisière.

Pierre remet son pistolet au Capitaine et enfle le brassard sanitaire marqué de la croix-rouge, à son bras gauche. Il va porter secours aux blessés, restés à la merci de l'ennemi dans le sous-bois. Le valeureux Toubib tombe sur une patrouille allemande, conduite par un officier qui lui demande en anglais s'il est américain.

-I am French !" lui répond Pierre qui montre son brassard.
-Terrorist !" dit l'ennemi et un fusil est pointé sur le ventre du Médecin.

Mais Pierre, sans se troubler, explique qu'il s'occupe des blessés. Une salve de projectiles de mortiers, vraisemblablement tirée depuis la Scierie par Ducau, l'artilleur des Commandos, met l'ennemi au tapis, le reste de la patrouille allemande se replie en désordre et Pierre se retrouve seul, "maître du terrain".

A la recherche de son camarade Doucet, le Médecin militaire récupère deux des nôtres dont Salvidis qui a reçu une balle dans le coude. Il leur dit de se replier, comme ils peuvent, vers le Champ de tir. A ce moment-là, le docteur entend un gémissement. Il se porte à l'endroit d'où vient l'appel et Pierre retrouve son ami Georges. Celui-ci est mal en point, il a reçu une nouvelle blessure au ventre, l'intestin sort de l'abdomen. Les Allemands l'ont achevé d'une balle à bout portant. C'est de toute évidence le "travail" de la patrouille que le docteur a rencontrée.

Au moment où le Médecin fait une piqûre de morphine à son ami, il reçoit à son tour un éclat de mortier dans l'avant bras. Blessé, Pierre a le courage de rejoindre la tranchée de tir où l'accueille le Capitaine Métivier. Avec une petite équipe, les volontaires Capra, Florio et Vigna, il retourne dans le bois où l'on entend distinctement parler les Allemands. La courageuse équipée réussit à ramener le Sous-lieutenant grièvement blessé, mais Doucet meurt très vite, avant même l'arrivée au poste de secours.

En rejoignant nos lignes, le Médecin-Lieutenant Pierre reçoit un éclat de mortier au cou qui lui sectionne la veine jugulaire, alors qu'il s'occupe de l'évacuation des blessés, sans se soucier de sa première blessure...

De son côté, la section "Djaider", après la traversée du ruisseau, est prise de la même manière sous le feu de l'ennemi. Les Allemands ont agi contre elle encore plus subtilement, comme ils l'auraient fait en embuscade. L'adversaire laisse passer mon groupe de combat qui marche en tête et en éclaireur le long de la lisière. Il ouvre le feu à bout portant sur les suivants qui défilent sans le voir, tapis dans le bois.

Notre erreur est immédiatement et sans merci exploitée par les Allemands. J'entends encore les cris de haine d'un tireur ennemi qui ajustait ses coups, tout en nous insultant en anglais, ivre d'une rage meurtrière. En quelques instants, les meilleurs tombent frappés d'une balle en pleine tête. Je perds là mon tireur F.M. et le chargeur, sous les coups ajustés d'un sniper, bien posté. Le Sergent-Chef Faigembat qui tente un débordement avec le 3ème groupe me rejoint. Il est touché à la base de la colonne vertébrale par des éclats de grenades à fusil, une arme mauvaise qui vous atteint dans le dos et dont il faut se méfier.

Nous nous efforçons de mettre notre camarade à l'abri, mais il ne peut plus bouger. Le feu de l'ennemi nous cloue au sol, il ne nous reste plus qu'à ramper ou bondir jusqu'au ruisseau où coule une eau glacée. Les tireurs d'élite adverses ne ratent pas leurs cibles, chaque faute est immédiatement sanctionnée par la mort d'un des nôtres. Seule, une poignée de rescapés réussiront à rejoindre la Scierie, profitant des effets de nos mortiers qui hélas tirent au hasard sur le bois pour nous dégager, touchant indistinctement les nôtres et les Allemands mêlés.

(...)

Au soir du 22 novembre, le 3ème Commando ne compte plus qu'un officier et une trentaine d'hommes valides. Tous les autres sont tombés, tués ou blessés qui succomberont nombreux dans les formations sanitaires de campagne et les hôpitaux de Belfort où affluent les victimes de la bataille. Quant au 1er Commando, il a perdu sa section de reconnaissance, décimée dans le bois d'Offemont...

Pour tenter de venir en aide aux Commandos d'Afrique, les Provençaux du Bataillon de choc "de Courson" vont s'efforcer de progresser par la route de Valdoie, en direction du Martinet d'Offemont. La veille, ils ont subi la perte douloureuse du meilleur d'entre-eux, le Capitaine André Nallet, tombé en entraînant ses volontaires à l'assaut des dernières maisons de Valdoie, près de l'église. La perte d'un officier impressionne toujours ses hommes qui portent en permanence dans l'action le regard sur leur chef pour bien le suivre à la voix et aux gestes.

Le Bataillon du Commandant de Courson ne peut progresser plus en avant. Il doit se replier sur la rive droite de la Savoureuse où les tirailleurs marocains du Colonel Bridet se sont solidement établis. Un peloton de "Tanks-destroyers", les blindés chasseurs de chars mis à la disposition du 3ème Spahis Marocains, le Régiment de reconnaissance de la 2ème D.I.M. arrivent enfin pour soutenir les nôtres à la Scierie. Grâce à leur appui de feu à vue directe, Métyvier réussira à dégager de l'emprise ennemie les rescapés du Commando "de Leusse", littéralement broyé dans la Forêt d'Arsot.

Les éléments adverses seront identifiés comme appartenant au 9ème Régiment d'infanterie de la Wehrmacht, venu de Norvège. Leur bataillon, renforcé par une unité d'"Alpen-Jäger" aurait eu mission de reprendre pied dans Belfort...

(...)

Le combat du bois d'Arsot reste dans nos souvenirs un des plus durs que les Commandos d'Afrique aient livré avec celui de la forêt de Nonnenbrück près de Cernay. Après cette terrible journée, le Groupe, très éprouvé, est relevé par d'autres unités qui reprendront la progression vers l'Alsace. Les Commandos reviennent à Cravanches, pour être regroupés à Giromagny.

Le 3ème Commando qui n'existe plus, sera reformé avec des volontaires, les premiers "Malgré-nous", évadés du Front de l'Est qui rejoignent courageusement l'Armée française du Général de Lattre au combat et les jeunes des "Bataillons Parisiens", encadrés par les survivants du Groupe d'Afrique...

Une stèle a été élevée dans le Bois d'Arsot à l'endroit où les cendres du Dr PIERRE ont été répandues en Janvier 1986.



LES TRACTEES DES PETITS ESPACES

Outils WOLF

Tondeuses EUROlondor tractées 46 cm

Chez votre Conseiller Officiel :

Ets DI MARCO
TOUT POUR LE JARDIN
Vente et Réparation

12 bis, route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Tél. 84 22 30 51

LE QUARTIER DE L'ARSOT

UN PETIT TOUR A L'ARSOT....

L'Arsot, ce grand quartier d'environ 400 foyers, essentiellement composé de blocs HLM, est mal connu des Offemontois. C'est un quartier jeune, construit à une époque de forte pénurie de logements, où il fallait construire vite et au moindre coût.

L'Arsot connaît une forte densité de population, et possède des ethnies différentes, ce qui en fait un quartier vivant et coloré. Tout le monde se côtoie en bonne intelligence et les habitants se connaissent pour la plupart. Les logements réhabilités, sont devenus plus confortables, et l'aspect extérieur plus gai, dû au ravalement dans des tons nouveaux.

La route départementale a été détournée, ce qui a contribué grandement à la tranquillité et à la sécurité des habitants. L'Arsot possède un Centre Culturel, rue Dreyfus, et une salle polyvalente, avenue des Commandos d'Afrique. Nombres d'activités sont proposées au Centre Culturel, et la Salle polyvalente justifie pleinement son nom, elle est le centre d'animation populaire du quartier : sport, réunions des associations, soirées dansantes, manifestations diverses et fêtes de famille s'y succèdent avec bonheur.

Mais depuis le 3 février 1989, la Salle polyvalente manque cruellement aux associations animant le quartier. En effet, à cette date, un incendie criminel, allumé par des irresponsables, a ruiné les projets de manifestations et animations du quartier, l'année 1989 a été bien terne, par rapport aux années précédentes.

Mais bientôt, l'Arsot retrouvera son point de rencontre et renaîtra à la vie.

Oui l'Arsot ce grand ensemble implanté dans un cadre de verdure, est un quartier, où, n'en déplaise aux esprits chagrins, il fait bon vivre.

Pierre HORLARCHER

Bienvenue à bord !

CTTB
LE TRANSPORT DU TERRITOIRE



CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE

DE GRANDS BOULEVERSEMENTS EN PERSPECTIVE

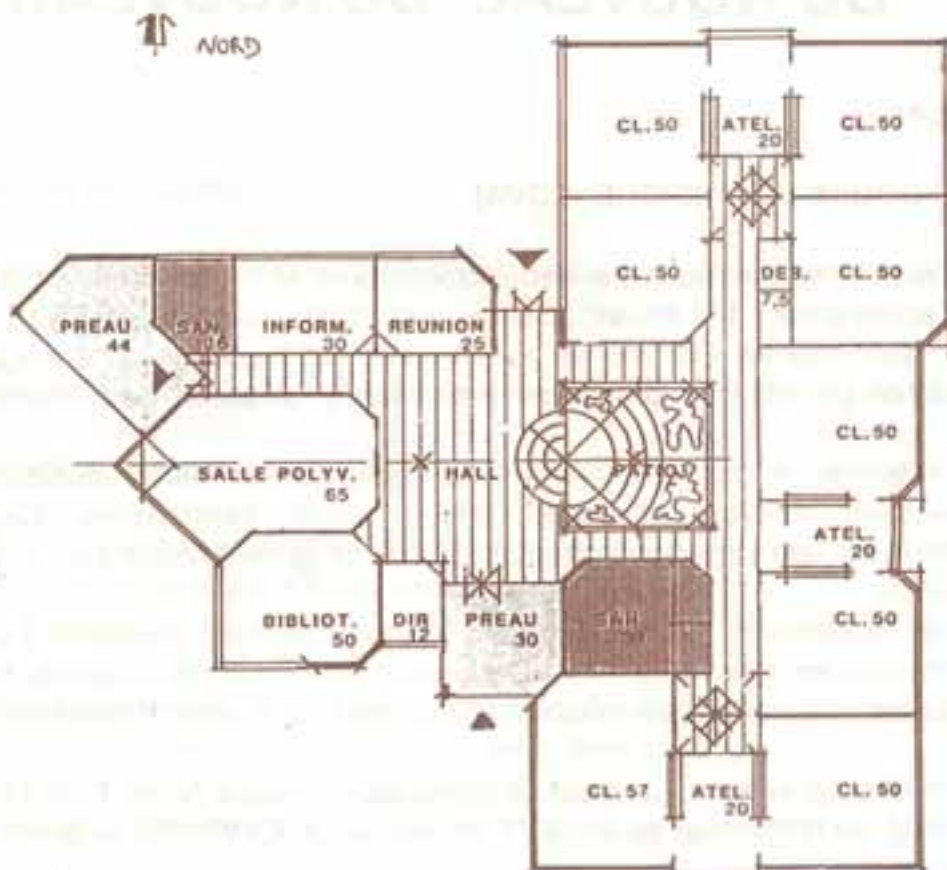
1° L'ECOLE DU CENTRE FAIT PEAU NEUVE

Les locaux dans lesquels l'école primaire du Centre est installée, datent de 1934 : ils ne répondent plus aux exigences de l'enseignement actuel.

La construction d'une nouvelle école de 8 classes est envisagée. Outre ces 8 salles, le nouveau bâtiment comporterait 3 ateliers, une salle polyvalente, une bibliothèque, une salle de réunion, une salle d'informatique, deux préaux et un vaste hall avec patio, outre un bureau pour la personne amenée à exercer des fonctions de direction.

Cette nouvelle école, dont le coût de revient dépassera 6 millions de francs, s'élèvera entre la mairie et l'école maternelle.

Sa construction devrait débuter en 1990 et s'achever en 1991.



Les anciens locaux de l'école seraient ainsi libérés et permettraient :

2° UN AGRANDISSEMENT DES LOCAUX AFFECTES A LA MAIRIE

A l'heure actuelle, l'équipe municipale oeuvre dans deux pièces, et un semblant de bureau. L'étroitesse des locaux ne permet pas d'assurer aux usagers des services aussi rapides et discrets que ceux qu'ils sont en droit d'attendre : une extension des locaux s'impose donc qui devrait prochainement se concrétiser, à la grande satisfaction des élus et des citoyens.



DU NOUVEAU, DU NOUVEAU...

I - SCOLAIRE :

1° COURS DE MUSIQUE (CDVA)

L'école intercommunale et départementale de Musique, créée en janvier 1989, compte actuellement 140 élèves (financée par l'Etat (Jeunesse et Sport), le Conseil Général, ainsi que les Communes adhérentes), elle dispense un enseignement de qualité donné par des intervenants professionnels (professeurs de Conservatoire).

La formation en est la suivante : Cours de formation musicale collectifs (enseignement attrayant et varié) solfège, chant, percussions, flûte à bec), débouchant sur une formation instrumentale (piano, guitare, violon etc...).

Les Municipalités d'Offemont et de Vétrigne viennent d'adhérer à ce projet et proposent tous les mardis de 17 h à 18 h dans les locaux de l'école du Martinet, un Cours de formation Musicale pour les jeunes de 6 à 11 ans. Professeur : Madame KOEHL.

Pour tous renseignements, contacter le professeur, le mardi (entre 17 et 18 h à l'Ecole du Martinet) ou téléphoner au 84.26.71.88 (Monsieur JOURDAN) de préférence entre 20 h et 21 h.

2° DES COURS DE LANGUES ETRANGERES

sont dispensés, depuis novembre 1989, aux élèves du CM1, ces cours se poursuivront en CM2.

*Je nage...
tu nages...
il nage...
nous coulons !*



Good morning everyone !

3° LA FREQUENTATION DE LA PISCINE

Depuis la dernière rentrée scolaire, la fréquentation de la piscine par les classes intéressées se fait sur deux années (normalement CE1 et CE2).

RESTAURATION SCOLAIRE

La Municipalité peut seule avoir l'initiative du démarrage d'une restauration scolaire.

Elle juge donc prématurée l'enquête lancée par l'Ecole du Centre. En effet, la réalisation de cette restauration ne pourra être envisagée qu'après la mise en service de l'Ecole actuellement projetée et la libération des locaux de l'ancien bâtiment.

Par ailleurs les modalités d'accueil des enfants (lieu de restauration, prix du repas, âge et encadrement des élèves, situation des parents...) ne sont absolument pas encore définies.

En outre, cette restauration devra concerner l'ensemble des élèves des 3 groupes scolaires de la Commune (Centre, Martinet, Jean Macé).

SOYONS PATIENTS !

LA COMMISSION DES TRAVAUX

MODIFICATION DU P.O.S.

Une révision du plan d'occupation des sols est en cours. Il s'agit essentiellement de :

1° de classer en zone NA une partie des terrains que la commune vient d'acquérir au MARTINET.

Un peu plus d'une dizaine d'hectares pourrait éventuellement constituer une ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉE (ZAC). Cette zone permettrait à la Commune d'augmenter ses recettes fiscales en percevant, au titre de la taxe professionnelle, des sommes nettement plus importantes que celles qu'elle perçoit actuellement.

2° classer en zones NA certaines parcelles de la rue de la Gare afin que leur construction puisse se réaliser par tranches, dans la perspective toutefois d'un plan d'ensemble.

3° Dépoussiérer les dispositions générales du POS.

LES TRAVAUX

- DEMOLITION DE LA MAISON MUSY ET REALISATION D'UN PARKING

- REFECTION DE LA RUE WELSCH

Entre la rue des Cerisiers et la rue de la Gare (avec réalisation de trottoirs et de murs de soutènement).



LES TRAVAUX

- REALISATION DES EQUIPEMENTS DE TENNIS

Faisant partie du complexe sportif rue des EYGRAS et comprenant, trois courts de tennis, deux minicourts et un mur d'entraînement.

Une convention a été signée entre la commune d'Offemont et l'association Tennis-Club d'Offemont pour mise à disposition de courts de tennis.



L'art... et la manière.

Le tennis-club d'Offemont organisera au profit de ses adhérents l'animation, l'enseignement et les compétitions du tennis.

Les membres du Tennis-Club pourront disposer des vestiaires, du local buvette, de la salle de réunion.

Les courts de tennis ont été aménagés de telle façon que l'un d'eux puisse être couvert au cours des prochaines années.

REFECTION DE NOMBREUSES RUES

- 1° RUE DES NOYER
- 2° RUE DU CLAIR BOIS
- 3° RUE DU FORT DE ROPPE
- 4° RUE DES EYGRAS, y compris le parking du complexe sportif.

- Des pourparlers sont en cours pour la prise en charge par la commune des rues H.L.M.

- AMENAGEMENT DU CARREFOUR CHARLES DE GAULLE/ RUE DE L'ETANG

- Aménagement en cours d'un terrain de boule-pétanque au complexe sportif.

- La cour de l'Ecole maternelle du centre est close.

- Remise en état de la Croix des Soiras



LE MOT DU PRESIDENT du T.C.O.

Depuis le 1er septembre 1989 les Offemontois peuvent pratiquer le Tennis...

LE TENNIS CLUB D'OFFEMONT "T.C.O." existe.

Les équipements situés Rue des Eygras comprennent trois courts de tennis, deux minicourts et un mur d'entraînement.

Lors de la première assemblée générale qui a eu lieu le 6 octobre 1989, l'Association comptait 181 membres actifs, 95 adultes et 86 jeunes de moins de 16 ans.

Le comité du Tennis Club se compose de 12 membres élus pour la saison 1990.

Président : Monsieur WILLIG Gilbert

Vice Président : Monsieur OLIVARI Georges

Trésorière : Madame ALBERT Marie-Claude

Secrétaire : Monsieur REMY Yves

Relation publique : Monsieur BOCKSTAL Jean, Monsieur SOULAS Alain.

Direction sportive : Monsieur ALBERT Jean-Marc, Monsieur FURTOS Jean Louis, Monsieur KASTL Patrick.

Les autres membres sont Monsieur GELLNER Stéphane, Monsieur LEPAUL Jean, Monsieur SALOMON Alain.

Les deux membres de droit représentant la commune d'Offemont au sein du Comité de l'Association sont Monsieur SCHROLL Michel et Monsieur MONNIER Gilbert.

Le T.C.O. souhaite et espère qu'un esprit sportif règnera au sein de l'association.

Le président G. WILLIG.

SPORTS ET LOISIRS

Les enfants des écoles : COURSE LONGUE USEP

le goûter a, comme chaque année été offert par la municipalité.



**LA 8ème RENCONTRE SPORTIVE DES ELUS DU TERRITOIRE DE BELFORT à
eu lieu le Samedi 7 octobre 1989.**

CLASSEMENT PAR COMMUNES :

37 communes
188 participants
470 participations

- 1er Châtenois les Forges : 36 points
- 2è. Chaux : 34 points
- 3è. Belfort 31 points
- 4è. Argiésans 30 points
- 5e. OFFEMONT 28 points**
- ex. Vézelois 28 points
- 7e Sermamagny 24 points.

...

LE DISTRICT

* NOUVELLES BREVES

1° la réalisation du barrage de Roppe n'est plus à l'ordre du jour.

2° Les usagers qui ne sont pas assujettis au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.O.M) -en particulier les établissements industriels- paieront une redevance pour l'enlèvement et l'incinération des déchets.

3° Les ramassages supplémentaires seront facturés aux établissements importants demandant des passages journaliers.

* VERS UNE EXTENSION EVENTUELLE DES COMPETENCES DU DISTRICT ?

Créé entre plusieurs communes de l'agglomération belfortaine, le District exerce aux lieu et place de ces collectivités diverses compétences et notamment :

- l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères.
- l'assainissement eaux usées.
- la production et la distribution de l'eau potable.

La ville de BELFORT, a souhaité que certaines activités soient transférées au District, et en particulier :

- les transports en commun
- les réseaux d'eaux pluviales
- les grands équipements sportifs et culturels
- les programmes locaux de l'habitat
- le développement économique (zones industrielles et pépinières d'entreprises à créer).

Les autres communes du district ont demandé la création "d'une commission chargée d'étudier toute proposition tendant à étendre les compétences du District ainsi que les conséquences financières de ce transfert, et chargé le Président d'affecter à cette commission un agent d'un grade au plus égal à celui d'ingénieur principal" (Délibération du 6 juillet 1989).

Monsieur TRITTER, maire d'Offemont est membre de cette commission.

LES IMPOTS

I - TAXE D'HABITATION

1° La taxe d'habitation est soumise à un plafonnement de 4 % du revenu pour les ménages dont la cotisation au titre de l'impôt sur le revenu n'excède pas 15000 frs

2° Pour les ménages non imposables, le maximum de la taxe d'habitation ne peut être supérieur à 1370 Frs.

3° Le montant maximal de la taxe d'habitation acquittable par les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (R.M.I.) plafonne à 456 Frs.

II - TAUX MAJORE DE TVA

Dans la perspective de l'harmonisation européenne, le taux majoré de TVA a été ramené de 28 à 25 %.

III - CREDIT IMPOT RECHERCHE POUR LES DEPENSES DE MISE EN CONFORMITE AUX NORMES

Les dépenses réalisées par les entreprises au titre de la mise en conformité des produits aux normes pourront être incluses à hauteur de 50 % de leur montant dans les dépenses éligibles au crédit d'impôt-recherche

RADIOSCOPIE FISCALE DE NOTRE VILLAGE

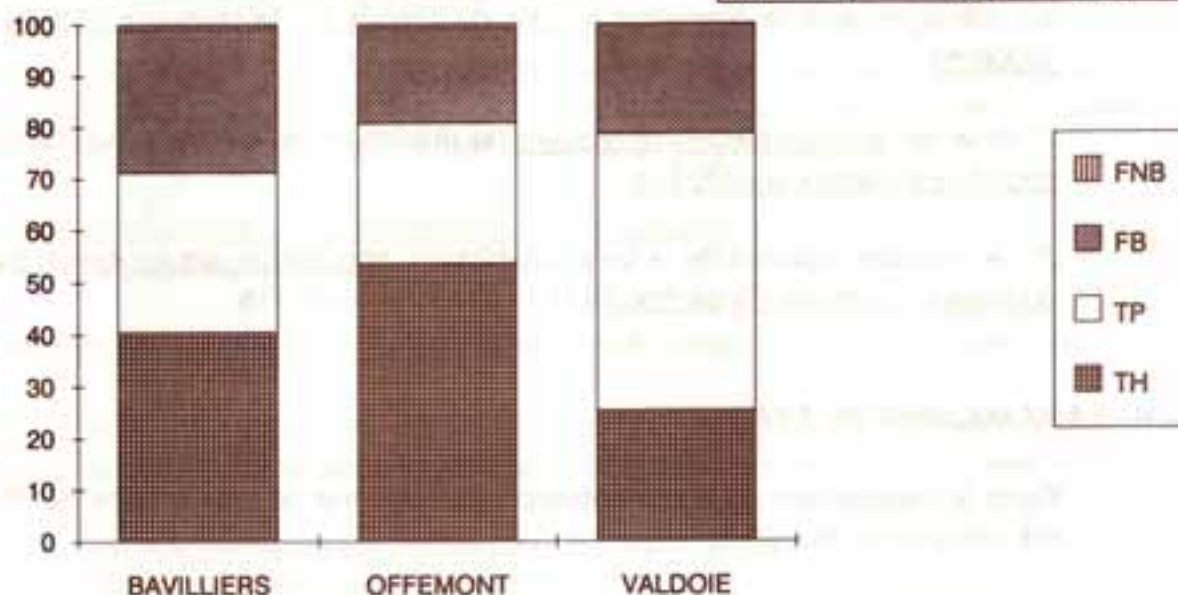
- Répartition, en pourcentage, des impositions directes locales en 1989, sur le territoire des communes d'Offemont (4146 habitants), de Valdoie (4272 habitants) et de Bavilliers (4255 habitants).

Ce choix n'est pas arbitraire. Nous avons choisi de comparer 3 communes du Territoire de Belfort, appartenant au District et ayant sensiblement la même taille.

LES IMPOTS

TH = Taxe Habitation
 TP = Taxe Professionnelle
 FB = Foncier Bâti
 FNB = Foncier Non Bâti

	BAVILLIERS	OFFEMONT	VALDOIE
TH	40,32	53,52	25,25
TP	30,9	27,2	53,27
FB	27,81	18,39	21,26
FNB	0,97	0,89	0,22



Ce qui apparait immédiatement, c'est la faiblesse de la taxe professionnelle et du foncier bâti.

Cette faiblesse ne résulte pas des taux :

	OFFEMONT	BAVILLIERS	VALDOIE
Taxe Professionnelle	8,57%	7,32%	7,77%
Foncier Bâti	9,16%	5,84%	7,90%

Elle ne s'explique donc que par les bases d'imposition.

	OFFEMONT	BAVILLIERS	VALDOIE
Taxe Professionnelle Bases d'imposition	7.521.830	10.751.370	26.649.520
Foncier Bâti Bases d'imposition	4.757.390	8.966.360	14.148.540

1° les bases d'imposition d'Offemont au regard de la taxe professionnelle sont à peu près le 1/4 de celles de Valdoie ! D'où une rentrée d'impôt faible malgré un taux d'imposition plus élevé.

Le remède : créer une zone industrielle. La commune s'y emploie, et la révision du POS devrait permettre d'ici 2 ans environ de créer cette zone.

2° En matière de foncier bâti, le seul moyen d'augmenter nos bases d'imposition est précisément d'urbaniser les zones qui ont été réservées à cet effet (zones NA), tout en respectant une finalité et un cadre de vie champêtre.

Eu égard à la relative faiblesse de ses bases d'imposition, la commune d'Offemont est obligée de demander un effort fiscal important à ses habitants : ce qui la classe au 24^{ème} rang des communes du Territoire (Belfort se classe au 5^{ème} rang).

La dotation globale de fonctionnement (grossièrement enveloppe attribuée par l'état à chaque commune) est directement fonction de cet effort fiscal : en application du proverbe, "aide-toi, le ciel t'aidera", plus l'effort fiscal est important, plus la DGF est importante.

Offemont perçoit donc plus d'argent au titre de la DGF (3.969.110) que Bavilliers (3.097.361) et Valdoie (2.925.756).



AEROMODELISME

Un sport ? un hobby ? un loisir ?

L'Aéromodélisme c'est effectivement un peu tout ça mais c'est avant tout une passion. Passion des choses de l'air, de la mongolfière au jet militaire, en passant par les pacifiques et silencieux planeurs, les monomoteurs de voltige super maniables, les vieux avions d'armes chargés d'histoire, enfin bref, tout ce qui vole, qui a volé ou qui va voler... La plupart des aéromodélistes trouve dans cette activité un palliatif à leur envie de jouer les "Icare". En effet, tout le monde ne peut pas être pilote militaire, de ligne ou même "du dimanche". Alors, l'aéromodélisme permet à chacun de rêver...

On s'initie d'abord aux joies et aux problèmes de la construction... Là, on peut laisser libre cours à son imagination. La création de modèles, qu'ils soient simples ou hyper compliqués, est passionnante. La mise au point de l'appareil construit de ses propres mains procure un plaisir dont on ne se doute pas. Un mauvais équilibrage, un longeron un peu trop faible... et tout est à refaire. Ainsi, le risque encouru décuple encore le plaisir de la réussite. La construction d'un modèle réduit nécessite donc beaucoup d'attention, de minutie, de calme et de persévérance... C'est une excellente école pour les jeunes et les moins jeunes...

C'est une autre école de précision, de calme et de persévérance, qu'est le pilotage de ces modèles réduits. Le réalisme recherché par les modélistes lors de la construction, se poursuit lorsque les premiers vols sont entrepris. La grâce et l'élégance des planeurs de quatre mètres d'envergure n'ont rien à envier à celles dégagées par les "vrais" qui spiralent beaucoup plus haut. D'autres avions, dits de voltige, tracent dans le ciel les mêmes trajectoires que leurs grands frères. Tout y passe, du looping au tonneau, en passant par le vol dos ou la vrille... Là aussi, le réalisme est saisissant.

Dans le club dont je m'occupe avec plaisir, nous avons privilégié l'aide apportée aux débutants dans cette discipline. Tout d'abord nous construisons ensemble, à la mauvaise saison, leur modèle de début. Nous les abreuvons de conseils, d'astuces, et leur faisons bénéficier de nos "coups de pattes". Nous mettons également à leur disposition tout l'outillage spécifique dont s'est doté l'A.M.C.

Le modèle de début choisi est idéal pour les "premiers pas" en aéromodélisme. C'est un avion aile haute d'un mètre cinquante d'envergure, équipé d'un moteur de 4 cm³, dont 25 exemplaires sont "sortis d'usine" depuis trois ans et ont pris l'air depuis. Parallèlement, un autre modèle de transition plus compliqué est proposé aux membres de l'A.M.C. dès la deuxième saison. Il s'agit d'un avion à ailerons dont l'équipement, par soucis d'économie, est le même que celui de l'avion du début. Sept ont été achevés au cours des deux dernières campagnes de construction. Cependant, il est évident que nous laissons à chacun des membres, le libre choix de l'appareil qu'il désire construire.

AEROMODELISME

Nous apportons également notre aide efficace lors de l'apprentissage du pilotage des modèles radioguidés. Avec un matériel particulièrement adapté (avion école et radiocommande doublée), nous avons formé dix à douze pilotes par an, et ce, depuis 3 ans... Le temps de vol nécessaire pour être "lâché" seul est très variable. D'une 1/2 douzaine d'heures de vol école pour les plus doués, à vingt et plus pour certains. Le plus jeune des pilotes formés à ce jour est âgé de 14 ans, le plus "ancien" débutant que nous ayons eu, en a 71... *Il n'y a vraiment pas d'âge pour être un passionné...*

Pour tous renseignements complémentaires sur cette activité, n'hésitez pas à nous contacter :

AERO MICRO CLUB DE PHAFFANS
Cedex 323 - PHAFFANS 90150 Fontaine

Yves MASSIP
11 Rue F. Brouque - 90300 OFFEMONT.



L'ETANG DES FORGES

DECOUVREZ L'ETANG DES FORGES ET SA ROSELIERE

L'étang des Forges : pour des générations d'Offemontois c'était "La Baignade" lieu de rencontre à la belle saison, de défoulement avec les plaisirs du bain.

Depuis plus d'une vingtaine d'année la baignade y est interdite. Le domaine de l'étang des Forges s'étend sur 35 hectares environ de forme allongée et d'une profondeur variant de un à deux mètres. La moitié de son étendu est située sur le territoire de la commune d'Offemont mais le propriétaire est la ville de Belfort.

Côté Offemont il y a ce que l'on appelait "Les Roseaux", vaste étendue humide où les gamins se retrouvaient pour jouer et construire des huttes pendant les vacances scolaires. Aujourd'hui, c'est la "Roselière". La "Roselière" est traversée par les deux principaux ruisseaux qui coulent dans le village. Dans le cadre du plan d'aménagement de l'Etang la ville a créé un sentier autour du plan d'eau et de la Roselière, permettant ainsi aux promeneurs et amoureux de la nature de découvrir et d'admirer la faune et la flore de cette réserve naturelle, milieu très favorable à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes. L'association des chasseurs d'Offemont a préservé la faune en délimitant largement autour de la roselière, une réserve de chasse.

L'Association Belfortaine pour la Protection de la Nature anime et veille à protéger le site. Elle organise au moins une fois par mois des visites commentées, pour cela il suffit de contacter l'A.B.P.N. au 18 rue de Brasse à Belfort tél 84 22 69 51

Albert MOUGENOT

S.A.R.L. MANCINI-GIRON

PLATRERIE
CLOISONS SÈCHES
PEINTURE
RAVALEMENT
ISOLATION
(intérieure - extérieure)

24, avenue Jean-Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84 21 19 25



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 1988

*** FRANCAS :**

L'aide aux familles pour 1989 est portée à 8,25 Francs par jour et par enfant.

La participation aux frais de transport est portée à 7,75 Frs par jour et par enfant.

Ces aides sont limitées à 30 journées - enfants pour chaque enfant de chaque famille et pour l'année civile.

Une subvention d'équipement de 600 Frs est versée pour l'année 1989.

*** CIMETIERE**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un "carré musulman", offrant la possibilité de rassembler en un même endroit, selon la coutume musulmane, ceux que les circonstances ne permettraient pas d'inhumier dans leur pays d'origine.

*** VOIRIE HLM DU QUARTIER DE L'ARSOT**

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité pour la prise en charge par la commune de la voirie du quartier de l'Arsot.

*** PROGRAMMES LOCAUX D'INSERTION EN FAVEUR DES FEMMES (PLIF)**

Une convention est signée avec le CCAS de la Ville de Belfort, relative à l'organisation d'un stage de 9 mois à compter du 6 septembre 1988.

Un avenant à cette convention est signé, portant le nombre de stagiaires de une à deux.

*** RESTAURATION DE LA CROIX DE 1712, IMPLANTÉE RUE DES SOIRAS**

Le plan de financement suivant est adopté :

40 % à la charge de l'Etat : 23 600 F

60 % à la charge de la commune : 46.400 F, coût total 70.000 F

*** ENSEIGNEMENT - PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNES**

La contribution qui est demandée à la commune pour les enfants d'Offemont fréquentant les écoles de la ville de Belfort est de 177 Francs par élève fréquentant une école primaire, 266,28 Francs par élève fréquentant une école maternelle. Par réciprocité, la commune d'Offemont fixe aux mêmes sommes la contribution que devra verser la ville de Belfort pour les élèves de cette ville fréquentant les écoles d'Offemont.

*** ENTRETIEN DU CLOCHER**

Un contrat d'entretien des cloches électrifiées et de l'horloge sera signé.

* MONSIEUR LALLEMAND ayant démissionné, suite à son départ de la commune, est remplacé par Madame NEROVIQUE.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 FEVRIER 1989

- * **LOTISSEMENT "LES TERRASSES DU LAC"** (zone NA du Petit Eygras).
La société ETAMES supportera toutes les dépenses nécessaires à l'aménagement de la partie sud de la rue des Aubépines. Un échange de terrains est prévu entre la commune et la société ETAMES.
- * **ACQUISITION DE TERRAINS**
Deux parcelles cadastrées section AI n° 62 (37 ares 60 centiares) et section AI n° 44 (50 ares 60 centiares) sont acquises par la commune pour le prix total de 38 460 Francs.
- * **COLLEGE DE VALDOIE - VOYAGE A LONDRES**
Le conseil municipal décide de verser une subvention de 2.100 Francs au collège de Valdoie à l'occasion d'un voyage à LONDRES de 6 élèves domiciliés dans la commune.

SEANCE DU 19 MARS 1989

- * Installation du Conseil Municipal, élection d'un Maire et de six adjoints.

SEANCE DU 3 AVRIL 1989

- * **DEMANDE DE CONCOURS D'UN SERVICE TECHNIQUE DE L'ETAT POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE.**
Le conseil municipal sollicite le concours de la D.D.E. pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue des Cerisiers.
- * **FETE DES MERES**
Le conseil municipal décide de remettre, à l'occasion de la fête des mères 1989, aux mères décoréEs la somme de :
 - . 850 F pour la médaille d'or
 - . 600 F pour la médaille d'argent
 - . 450 F pour la médaille de bronze.
- * **LYCEE COURBET - VOYAGE EN TUNISIE**
Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 350 F par élève au professeur de latin organisateur d'un voyage "sur les pas d'Hannibal" - Deux élèves de la commune sont concernés.

SEANCE DU 5 JUIN 1989

- * **FERMETURE DE CLASSE**

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 1988

*** FRANCAS :**

L'aide aux familles pour 1989 est portée à 8,25 Francs par jour et par enfant.
La participation aux frais de transport est portée à 7,75 Frs par jour et par enfant.
Ces aides sont limitées à 30 journées - enfants pour chaque enfant de chaque famille et pour l'année civile.
Une subvention d'équipement de 600 Frs est versée pour l'année 1989.

*** CIMETIERE**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un "carré musulman", offrant la possibilité de rassembler en un même endroit, selon la coutume musulmane, ceux que les circonstances ne permettraient pas d'inhumer dans leur pays d'origine.

*** VOIRIE HLM DU QUARTIER DE L'ARSOT**

Le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité pour la prise en charge par la commune de la voirie du quartier de l'Arsot.

*** PROGRAMMES LOCAUX D'INSERTION EN FAVEUR DES FEMMES (PLIF)**

Une convention est signée avec le CCAS de la Ville de Belfort, relative à l'organisation d'un stage de 9 mois à compter du 6 septembre 1988.
Un avenant à cette convention est signé, portant le nombre de stagiaires de une à deux.

*** RESTAURATION DE LA CROIX DE 1712, IMPLANTEE RUE DES SOIRAS**

Le plan de financement suivant est adopté :
40 % à la charge de l'Etat : 23 600 F
60 % à la charge de la commune : 46.400 F, coût total 70.000 F

*** ENSEIGNEMENT - PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COMMUNES**

La contribution qui est demandée à la commune pour les enfants d'Offemont fréquentant les écoles de la ville de Belfort est de 177 Francs par élève fréquentant une école primaire, 266,28 Francs par élève fréquentant une école maternelle. Par réciprocité, la commune d'Offemont fixe aux mêmes sommes la contribution que devra verser la ville de Belfort pour les élèves de cette ville fréquentant les écoles d'Offemont.

*** ENTRETIEN DU CLOCHER**

Un contrat d'entretien des cloches électrifiées et de l'horloge sera signé.

* MONSIEUR LALLEMAND ayant démissionné, suite à son départ de la commune, est remplacé par Madame NEROVIQUE.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 FEVRIER 1989

- * **LOTISSEMENT "LES TERRASSES DU LAC"** (zone NA du Petit Eygras).
La société ETAMES supportera toutes les dépenses nécessaires à l'aménagement de la partie sud de la rue des Aubépines. Un échange de terrains est prévu entre la commune et la société ETAMES.

- * **ACQUISITION DE TERRAINS**
Deux parcelles cadastrées section AI n° 62 (37 ares 60 centiares) et section AI n° 44 (50 ares 60 centiares) sont acquises par la commune pour le prix total de 38 460 Francs.

- * **COLLEGE DE VALDOIE - VOYAGE A LONDRES**
Le conseil municipal décide de verser une subvention de 2.100 Francs au collège de Valdoie à l'occasion d'un voyage à LONDRES de 6 élèves domiciliés dans la commune.

SEANCE DU 19 MARS 1989

- * Installation du Conseil Municipal, élection d'un Maire et de six adjoints.

SEANCE DU 3 AVRIL 1989

- * **DEMANDE DE CONCOURS D'UN SERVICE TECHNIQUE DE L'ETAT POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE.**
Le conseil municipal sollicite le concours de la D.D.E. pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue des Cerisiers.

- * **FETE DES MERES**
Le conseil municipal décide de remettre, à l'occasion de la fête des mères 1989, aux mères décorées la somme de :
 - . 850 F pour la médaille d'or
 - . 600 F pour la médaille d'argent
 - . 450 F pour la médaille de bronze.

- * **LYCEE COURBET - VOYAGE EN TUNISIE**
Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 350 F par élève au professeur de latin organisateur d'un voyage "sur les pas d'Hannibal" - Deux élèves de la commune sont concernés.

SEANCE DU 5 JUIN 1989

- * **FERMETURE DE CLASSE**

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal proteste contre le projet de suppression d'une classe élémentaire à l'Ecole Jean Macé.

*** ENSEIGNEMENT D'UNE LANGUE VIVANTE ETRANGERE A L'ECOLE ELEMENTAIRE.**

Le conseil municipal a donné son accord pour prendre en charge pendant la période d'expérimentation seulement, l'acquisition des fournitures pédagogiques.

*** INITIATION A LA NATATION (cf article par ailleurs)**

*** ACQUISITION DE TERRAINS**

La commune se porte acquéreur d'une parcelle cadastrée AB n° 63, lieudit "le Ballon", estimée à 310.000 F (superficie : 10 hectares).

SEANCE DU 5 JUIN 1989

La commune d'ERREVET est admise à faire partie du syndicat de gestion du collège de VALDOIE.

SEANCE DU 26 JUIN 1989

Le conseil municipal répond négativement à deux demandes d'exonération de la taxe professionnelle au titre des années 1989/1990. L'un des établissements ne bénéficie pas des conditions requises pour bénéficier d'une exonération. Un différend concernant l'utilisation d'une parcelle du domaine privé de la commune oppose cette dernière à l'autre établissement demandeur.

SEANCE DU 20 JUILLET 1989

Le conseil municipal a sollicité le concours de la DDE pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'aménagement de la rue Welsch et pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage suivant : construction de trois courts de tennis, d'un mini-court et d'un mur d'entraînement.

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 1989

Les conseillers municipaux désignent leurs délégués et leurs suppléants en vue de l'élection au sénat.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 1989

*** SUBVENTIONS**

- Amicale des locataires Arsot Ganghoffer Casernes : 1000 F.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Harmonie municipale Danjoutin : 750 F
- Centre Culturel du Martinet : 6000 F
- Confédération nationale du logement : 1000 F
- Union sportive de l'Arsot : 5000 F
- Association départementale des maires : 1000 F
- Secours populaire pour Dassouri : 2250 F
- Parents d'Elèves de l'école du Centre : 500 F
- Union sportive de l'enseignement primaire (USEP) 1800 F

* ECOLE INTERCOMMUNALE ET DEPARTEMENTALE D'ARTS PLASTIQUES ET DE MUSIQUE (voir article).

* PRESCRIPTION DE LA REUNION DU P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols voir article).

* CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE

Le maire expose au conseil municipal que les opérations d'urbanisation prévues dans le périmètre de l'école du centre entraîneront un apport de population nécessitant la création à court et moyen terme d'une septième, puis d'une huitième classe élémentaire.

Il rappelle par ailleurs que, faute de locaux disponibles, il a fallu installer deux classes en sous-sol et une classe dans un bâtiment préfabriqué actuellement vétuste.

Il précise que l'école construite en 1934 ne dispose pas des locaux annexes nécessaires : salle polyvalente, atelier, salle de réunions, bibliothèque. En conséquence, le Maire propose la construction d'une nouvelle école élémentaire moderne et fonctionnelle, adaptée aux besoins actuels de l'enseignement, dont le programme pédagogique est le suivant :

- enseignement général, 8 salles d'exercice de 50/55 m2.
- 1 atelier de 60 m2 (surface fractionnable)
- 1 salle polyvalente de 65 m2
- 1 salle d'informatique de 30 m2
- 1 bibliothèque centre documentaire de 50 m2
- 1 salle de réunion des maîtres de 25 m2
- 1 bureau de direction de 12 m2
- des installations sanitaires pour les élèves et les enseignants de 50 m2
- 1 salle de stockage de 20 m2
- 1 abri couvert de 120 m2

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide : La construction de la nouvelle école élémentaire.

SOUVENIRS, SOUVENIRS....



année 1930

ÉCOLE D'ACCORDÉONS
COURS D'ORGUE

Madame
MOUGENOT

76, avenue Jean-Jaurès - 90000 BELFORT
Tél. 84.21.45.15

STUDIO PHOTO
8, rue de Turenne (rue du C.E.S.) - VALDOIE
Tél. 84 26 52 45

**B B ERTRAND
ESANÇON**

MARIAGES (*Mairie - Eglise - Domicile*)
PORTRAIT (*Studio ou Domicile*)
INDUSTRIE

Tous vos travaux photo en 24 ou 48 heures en laboratoire

**JEAN
FAUCOGNEY**

4 rue Paul Cezanne
OFFEMONT
tél : 84 26 46 79



PEINTURE
REVETEMENT DE SOL
RAVALEMENT DE FACADES

COUVERTURE
ETANCHEITE
ZINGUERIE

HOUZE S.A.

43, rue des Maquisards - OFFEMONT - Tél. 84 26 03